



La Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc

2009 - 2014



LE SOMMAIRE

- **La forêt et le bois dans le territoire du ...** page 3
Pays du Mont-Blanc

- **La charte forestière de territoire ...** page 4
un outil de développement durable

- **Les 4 enjeux ...** page 5

- **Enjeu A** pages 6 - 7
la forêt, une ressource à mobiliser
Des idées, des actions...

- **Enjeu B** pages 8 - 9
La forêt, une source d'énergie locale renouvelable
Des idées, des actions...

- **Enjeu C** pages 10 - 11
La forêt, un espace de protection
Des idées, des actions...

- **Enjeu D** pages 12 - 13
La forêt, une composante du cadre de vie et de l'offre touristique
Des idées, des actions...



LA FORÊT ET LE BOIS DANS LE TERRITOIRE DU ... PAYS DU MONT-BLANC

Sur l'ensemble des 14 communes constituant le Pays du Mont Blanc, la forêt couvre plus de 250 km² (soit 32,5 % de la surface du territoire). Cette forêt qui occupe les versants entre les plaines agricoles, urbanisées et industrielles, et les sommets rocheux et glaciaires, joue un rôle important dans le développement durable et équilibré du territoire.

En effet, cette forêt permet de produire du bois, utile à la construction, à la menuiserie, au transport, au papier et à l'énergie. La filière forêt bois regroupe près de 200 entreprises sur le territoire, du bûcheron au charpentier, en passant par les scieurs et menuisiers. L'habitat traditionnel de la vallée est principalement composé de bois.

Mais la forêt du Pays du Mont Blanc, par sa position toute particulière dans un espace naturel riche et valorisé à travers l'activité touristique, est une composante importante du cadre de vie et de la richesse écologique du territoire. Aussi, il est important que les actions de valorisation et d'utilisation de la ressource forestière s'inscrivent dans une dynamique équilibrée visant tout à la fois à préserver les atouts naturels et écologiques en vue d'une conservation de la biodiversité et à pérenniser un cadre de vie agréable et esthétique.

Enfin, la forêt du territoire joue un rôle particulier vis à vis de la protection contre les risques naturels : située à l'interface entre les aléas naturels provenant des reliefs (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, etc.) et les enjeux économiques et humains à préserver dans les vallées, il est tout aussi nécessaire de gérer durablement ce dispositif de protection générale.

- Produire du bois
- Préserver la biodiversité
- Conserver le cadre de vie et touristique
- Protéger contre les risques naturels

Gestion multifonctionnelle de la forêt

Des choix de développement aux mains des acteurs du territoire.

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE ... UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Instituée par le législateur en 2001, la Charte Forestière de Territoire permet aujourd'hui de mobiliser les acteurs, publics et privés, sur la place de la forêt et du bois dans le développement du territoire.

Article L12 du Code Forestier

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ...

Que trouve-t-on dans ... la Charte Forestière de Territoire ?

→ le diagnostic précis des activités du territoire en lien avec la forêt et le bois.

→ les enjeux identifiés par les acteurs et auxquels il faut répondre.

→ les objectifs à atteindre en terme de développement durable pour répondre aux enjeux.

→ le programme d'actions qui constitue le projet de territoire à mettre en œuvre sur 6 ans.

Et sur le Pays du Mont-Blanc...

Les élus des 14 communes du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc ont pris la décision en 2006, de se lancer dans la réalisation d'une Charte Forestière de Territoire.

L'étude a été lancée à l'été 2008, permettant une large réflexion et de nombreuses rencontres entre les différents acteurs du territoire, privés, publics, professionnels, usagers, propriétaires, habitants, etc.

Cette étude a abouti en 2009 avec la rédaction d'une charte forestière, constituée d'un programme d'actions pour le territoire.

Ce programme s'adresse à tous : collectivités, entreprises, associations, organismes publics et professionnels, etc.

Pour mener à bien cette démarche et aider les porteurs de projet dans le montage, le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc assure son animation.



LES 4 ENJEUX ...

Au cours des nombreuses rencontres qui ont permis de construire un projet de territoire, dans lequel peuvent s'identifier les acteurs, 4 enjeux ont été retenus.

Le premier enjeu met la gestion et l'exploitation forestière durables au cœur du projet de développement par l'activité économique qu'elle recouvre. La mobilisation des bois en forêt est la traduction finale d'un système de gestion durable, établi sur des prévisions de récolte des bois conformes aux exigences biologiques et écologiques, sur des métiers de gestionnaires et d'exploitants proches de la nature et de la forêt, et sur des besoins de construction et d'utilisation du bois comme matériel biologique respectueux de l'environnement.

↻ **Enjeu A : la forêt, une ressource à mobiliser**

Le deuxième enjeu permet au territoire de s'engager dans une démarche intégrée aux efforts généraux de diminution des émissions des gaz à effet de serre, en utilisant un gisement bio-énergétique local et renouvelable constitué par le potentiel forestier territorial.

↻ **Enjeu B : La forêt, une source d'énergie locale renouvelable**

Le troisième enjeu cherche à valoriser la fonction écologique et environnementale de la forêt du territoire, à travers la richesse en biodiversité qu'on y trouve et le rôle de protection qu'elle joue vis-à-vis des risques naturels

↻ **Enjeu C : La forêt, un espace de protection**

Enfin, **le quatrième enjeu** place la forêt au cœur du cadre de vie des habitants et des activités touristiques territoriales, dont elle constitue l'écrin de verdure permettant une qualité territoriale recherchée par ceux qui aiment la nature et la montagne.

↻ **Enjeu D : La forêt, une composante du cadre de vie et de l'offre touristique**

A ENJEU : LA FORÊT, UNE RESSOURCE À MOBILISER

Le premier enjeu repose sur le constat partagé de la difficulté d'exploitation d'une forêt de montagne, caractérisée par de fortes pentes et des conditions d'accès globalement délicates (même si les conditions physiques ne sont pas partout identiques). Seules les parties de forêts correctement desservies produisant du bois d'œuvre sont régulièrement exploitées jusqu'ici. Le désintérêt est encore plus manifeste s'agissant de la propriété forestière privée, dont le morcellement extrême est un frein supplémentaire à l'exploitation.

L'amélioration de la capacité de mobilisation des bois est donc un objectif prioritaire. Une meilleure valorisation du potentiel biologique de production passe à la fois par l'augmentation de la récolte de bois d'œuvre et par la mobilisation de la biomasse pour le bois énergie (enjeu B).

Ces deux axes de mobilisation de la ressource supposent une amélioration de l'accessibilité des espaces forestiers, par une organisation du foncier privé et par le choix de moyens techniques adaptés, avec une véritable reconnaissance de la place des solutions par câble. Mais la desserte forestière doit également être raisonnée dans le souci de sa compatibilité avec les autres usages de l'espace.

Enfin, l'enjeu de la mobilisation ne se conçoit pas indépendamment de la valorisation de la ressource. Le maintien et le développement des entreprises de première transformation sont l'une des conditions de cette valorisation. L'adaptation des scieries aux évolutions des besoins et des attentes des entreprises de transformation reste à entreprendre en lien avec les actions de l'interprofession départementale.



Exploitation du bois par câble

Les bois des forêts du Pays du Mont-Blanc sont difficilement accessibles. Il est donc nécessaire de bien définir les équipements d'accès à mettre en place afin de valoriser ces bois. Ces équipements d'accès intégreront la possibilité d'exploiter le bois par câble. C'est un système traditionnel de transport aérien des bois coupés. Le territoire du Pays du Mont-Blanc a la chance de compter plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine.



Structurer le foncier

65 % de la surface forestière du territoire appartient à des propriétaires privés. Afin de dynamiser la gestion et la mobilisation des bois de ces forêts, des opérations permettant la mise en place d'Associations de gestion forestière pourront être animées.

Des actions innovantes

Dans le cadre de démarches innovantes, la Charte Forestière de Territoire peut contribuer à réaliser des opérations collectives public-privé permettant de fédérer des propriétaires entre eux pour mieux mobiliser les bois, réduire les impacts et optimiser la commercialisation.

B ENJEU : LA FORÊT, UNE SOURCE D'ÉNERGIE LOCALE RENOUVELABLE

La biomasse forestière est une source d'énergie locale renouvelable, dont le potentiel est toutefois limité par l'accessibilité et par les coûts de mobilisation. Les communes ont conscience de la nécessité d'organiser à l'échelle intercommunale la mobilisation de cette ressource, pour un approvisionnement fiable des chaufferies collectives en cours de réalisation.

Par ailleurs, inciter à la conversion des systèmes de chauffages individuels à feu ouvert au profit de systèmes plus performants du point de vue de la maîtrise des pollutions atmosphériques, est perçu comme nécessaire sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur la vallée de Chamonix.

Sur la base de l'évaluation du potentiel d'approvisionnement, la mobilisation doit s'organiser en cohérence avec les modalités de gestion des forêts de protection (voir enjeu C) et en intégrant la dimension sociale, avec la création d'emplois locaux pérennes non inféodés au tourisme, et la possibilité de recours à des chantiers d'insertion.



DES IDÉES, DES ACTIONS...

Former les acteurs de la filière bois-énergie

Le bois-énergie est une source d'énergie utilisable mais qui nécessite que les acteurs de cette nouvelle filière économique et écologique soient formés. Des actions de formations des propriétaires, gestionnaires, exploitants, acteurs de l'approvisionnement seront prévues.



Créer des équipements d'approvisionnement

Pour permettre la mise en place de la filière bois-énergie sur le territoire, il est nécessaire de le doter d'équipements de stockage et de séchage du bois qui facilitent l'implantation d'un approvisionnement local.



Valoriser l'engagement du territoire

L'ensemble des démarches qui seront réalisées dans le cadre de cet enjeu sont complexes et doivent être menées de façon pragmatique et efficace pour être conformes aux exigences du développement durable. Pour valoriser cet engagement et cet effort collectif, des actions de communication, de sensibilisation et de promotion pourront être organisées.

CENJEU : LA FORÊT, UN ESPACE DE PROTECTION

Les milieux forestiers hébergent de nombreuses espèces animales, qui leur sont inféodées, ou qui vivent à l'interface avec les milieux ouverts (Chouette de Tengmalm et chevêchette, hibou grand duc, casse-noix moucheté, martre, cerf...). Leur conservation dépend de la pérennité de certains types de peuplements forestiers. Les orientations sylvicoles et les modes d'exploitation déterminent donc la capacité de maintenir cette biodiversité. Si la gestion forestière des réserves naturelles a un devoir d'exemplarité à cet égard, l'enjeu dépasse le cadre des espaces naturels protégés existants, ou de sites non exploités qui pourraient devenir des réserves biologiques forestières.



La fonction de protection contre les risques naturels est particulièrement prégnante sur le Pays du Mont-Blanc, au regard des facteurs de risques inhérents à la pente, à l'érosion et aux avalanches, et vis-à-vis du développement des zones urbanisées, avec la présence de grandes infrastructures de transports, sans parler de l'intensité de la fréquentation touristique.

L'efficacité de la fonction mécanique de protection par la forêt contre les risques d'avalanches ou de chutes de blocs, est conditionnée par le renouvellement des peuplements forestiers et par leur bon état sanitaire. Il apparaît donc indispensable de développer des modalités de gestion concourant à l'efficacité et à la pérennité de cette fonction de protection.



Gérer la forêt de protection

Pour conforter et pérenniser le rôle de protection des forêts de montagne, des actions sylvicoles spécifiques doivent être mises en œuvre. A travers la charte forestière, les expériences seront mutualisées et les acteurs de ces démarches pourront être soutenus financièrement.



Prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble de la Charte Forestière de Territoire

Un soin tout particulier a été apporté au travail d'élaboration du programme d'actions afin de bien déterminer les actions qui doivent faire l'objet d'une mise en œuvre précise prenant en compte la préservation de la biodiversité

Mettre en œuvre une gestion forestière exemplaire

Le territoire forestier couvre un grand nombre d'espaces naturels remarquables. Aussi, les actions de gestion forestière prendront tout particulièrement en compte les exigences écologiques. Pour cela, le travail partenarial entre les gestionnaires forestiers et les experts de l'écologie sera poursuivi et approfondi.

D ENJEU

LA FORÊT, UNE COMPOSANTE DU CADRE DE VIE ET DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La forêt représente dans le Pays du Mont-Blanc une composante paysagère importante du cadre de vie, dans un environnement parfois très minéral. Si la forêt est plutôt perçue par les sportifs comme un passage obligé, pour l'accès à la haute montagne (sommets, glaciers), elle représente pour les habitants un espace de quiétude et de cueillette. Elle pourrait jouer un rôle dans la diversification de l'offre touristique de découverte et d'apprentissage, notamment à destination des familles. Cela suppose de dépasser les antagonismes actuels entre exploitation forestière et fréquentation touristique. Cela passe par un aménagement raisonné d'itinéraires de découverte et par un effort de sensibilisation, aussi bien de la population que des visiteurs, sur les principes de sylviculture et les nécessités de l'exploitation, dans l'intérêt de la santé de la forêt.

La pédagogie, la médiation et la concertation sont indispensables pour prévenir les risques de conflits d'usage. Enfin, les activités cynégétiques peuvent apporter un concours à la gestion environnementale des milieux naturels forestiers ou des milieux ouverts intra forestiers.

La recherche de la compatibilité entre les usages contemplatifs ou récréatifs, et la gestion des ressources forestières représente un objectif de la multi-fonctionnalité des forêts du Pays du Mont-Blanc.



DES IDÉES, DES ACTIONS...

Organiser les exploitations forestières

Les travaux d'exploitation des bois peuvent engendrer des dérangements mal compris par les usagers et les touristes. Afin de prendre en compte cette réalité, les gestionnaires et exploitants forestiers organiseront les coupes de bois en tenant compte des lieux et des périodes favorables et une information explicative sera organisée à destination des usagers et touristes.



Sensibiliser les publics

Les habitants, élus, acteurs territoriaux, élèves, familles, touristes pourront bénéficier à travers la Charte Forestière de Territoire d'un nombre important de démarches d'information, de formation et de sensibilisation basées sur des supports pédagogiques et de communication variés.

Promouvoir la forêt et les acteurs du territoire

Toutes les démarches de la Charte Forestière de Territoire attireront le développement territorial dans une dynamique durable, respectueuse de l'environnement. Cette dynamique de développement pourra faire l'objet d'une promotion touristique coordonnée à travers des outils de communication variés.





La Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont-Blanc a été élaborée par :



Avec la participation financière de :

L'Etat



Le Conseil Général
de Haute-Savoie



Le Syndicat Mixte
Pays du Mont-Blanc



L'Animation de la Charte Forestière de Territoire
du Pays du Mont-Blanc est réalisée par
le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc.

Avec la participation financière de :

La Région Rhône-Alpes



L'Europe



Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc
648, chemin des Près Caton - PAE du Mont-Blanc - 74190 PASSY
Contact animatrice : Aline PISSARD
Tél. : 04.50.78.12.10
sivom.pmb@wanadoo.fr